

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 583 145**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)
②1 N° d'enregistrement national : **85 08478**
⑤1 Int Cl⁴ : F 23 L 5/02, 15/00.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 5 juin 1985.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 50 du 12 décembre 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *REYNAUD Jean-Marc.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jean-Marc Reynaud.

⑦3 Titulaire(s) :

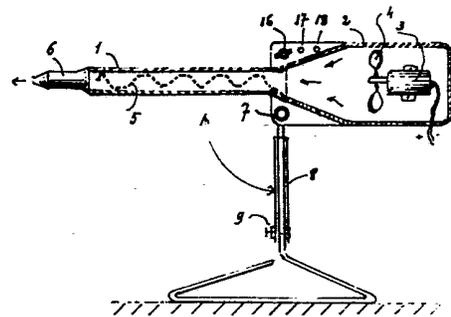
⑦4 Mandataire(s) : Robert Langlois.

⑤4 Allumeur rapide pour foyers.

⑤7 L'invention concerne un générateur d'air chaud capable
d'allumer toutes matières combustibles et notamment pour
allumer les feux de cheminées de barbecues ou autres.

Ce générateur se compose d'un carter 2 à l'intérieur duquel
un cône concentre l'air froid envoyé par un moteur ventilateur
3 au travers d'un tube contenant des résistances électriques
chauffantes. Tube placé sous le foyer à allumer.

Ce générateur a son emploi dans tous les ménages.



FR 2 583 145 - A1

D

La présente invention concerne un générateur d'air chaud capable d'allumer toutes matières combustibles, et notamment pour allumer les feux de cheminées ou de barbecues .

5 En effet, jusqu'à présent l'allumage d'un feu de cheminée présente des difficultés pour l'allumage car il faut placer sous les bûches des matières inflammables de petit volume, genre feuilles de papier froissé, petit bois, broussailles, d'où l'inconvénient de ce procédé de mise à feu traditionnel; en effet, au début de la combustion il y avait, suivant l'importance
10 des matières inflammables des développements de grand feu brusques et incontrôlables avec risque d'accident, notamment par incendie du conduit de cheminée ou par chute de ces matières en feu sur le parquet et également le risque pour certaines personnes sans expériences de projeter sur le feu qu'on croit
15 éteint un produit hautement inflammable comme l'alcool, méthanol essence , pétrole, etc..

L'objet de la présente invention a pour but de supprimer tous ces inconvénients: elle permet l'allumage immédiat , même si les bûches ou les bois ont séjournés sous la pluie:

20 Le principe de fonctionnement est le suivant :

- de l'air chaud à 500 /600 ° centigrades est envoyé sur la base des matières à enflammer (même humides), dans un premier temps cet air chaud ventilé et dirigé, assèche superficiellement une zone dans les matières à enflammer, après ce temps de séchage,
25 les parties superficielles commencent à s'enflammer et se développent rapidement grâce à la ventilation de l'air chaud, la flamme se développe et l'air peut à ce moment arrêter l'alimentation des résistances chauffantes électriques de ce générateur, et ne laisser en route que la ventilation .

30 Ce générateur d'air chaud se compose de plusieurs éléments.

- une résistance électrique (5) enroulée sur un support céramique et protégée par une gaine extérieure.

- Un Moto-ventilateur (3) projetant l'air extérieur à travers les spires de la résistance chauffante.

35 - Une clef de mise en route (I6) et position ventilateur et position de mise sous tension des résistances de chauffe (I8) . dans ce cas un voyant de contrôle rouge reste allumé (I7).

- Un dispositif de support et d'orientation (8) permettant de régler l'appareil en hauteur de façon à s'adapter aux diffé-

-rents types de foyers ainsi qu'aux possibilités de régler l'angle d'orientation .

- Une buse de protection (6) résistant à l'action des flammes.

5 - Un carter de protection (2) pour l'ensemble moto ventilateur et câblage électrique intérieur.

Bien entendu ,l'invention sera bien comprise en se référant aux dessins et à la description donnés ici qu'à titre schématique indicatif non limitatif et sont sujets à de nombreuses variantes de réalisations et d'applications, Somme produit
70 Industriel nouveau.

La FIG- I - représente dans son ensemble le générateur proprement dit "allume feux " monté sur pied télescopique (8) permettant son application suivant le type de foyer à enflammer . En (9) ,vis de blocage . En (7),l'axe de pivotement du pied
15 télescopique pour le rangement.En (5),la résistance électrique chauffante appropriée. En (3) ,le moteur électrique muni de son hélice (4),projetant l'air extérieur à travers les spires de la résistance chauffante. En (18),le voyant rouge . En (17), position d'un thermostat coupant l'action des résistances
20 chauffantes et de la ventilation ,ou vice versa,par exemple.

L'air froid venant de l'extérieur par des ouvertures pratiquées dans le carter (2) est envoyé dans le tube isolant (I)introduit sous le foyer ,air,qui en passant entre les résistances se chauffe et permet l'embrassement général du foyer.

25 La FIG- 2 - représente un tube de céramique (I) ou matière isolante résistant aux hautes températures dans lesquelles seront placées les résistances (5),ce tube amovible de longueur appropriée se fixe instantanément,par vissage ou emboitement à baïonnette de façon que les broches (10) des contacts électriques rejoignent par contact les broches (10) intérieures
30 du générateur. En (6), les buses amovibles vissées en bout du tube (I),et résistantes aux hautes températures du foyer.

La FIG-3- représente,vu en bout intérieurement ,le cône de concentration de l'air froid envoyé dans le tube (I) . A
35 l'extrémité du cône du générateur (2) une rondelle isolante(II') recevra en concordance les contacts électriques (10), avec ceux du tube (I).

La FIG- 4 - montre en variante et en plan le carter du générateur à double paroi contenant un isolant isothermique (II')
40 résistant aux hautes températures et son emboitement arrière (15)

permettant l'accès au moteur et aux dispositifs de câblage, minuterie, thermostat ou autre dont on a besoin pour la bonne marche de l'appareil.

5 La FIG- 5 - représente, vu de profil, en variante un autre dispositif dont le moteur (3), est placé en dehors du boîtier (2) sur une sellette articulée (9), Ce moteur se fixe seulement lors de l'emploi en introduisant l'axe dans le manchon (I3) , et bloqué en (I4), par une vis ou bouton molleté. En (I2), poignée donnant accès à l'intérieur du générateur. En (8) , le
10 pied support télescopique .

L'Invention ne se limite pas au mode de réalisation représenté et décrit, mais elle peut varier de modèle, de matière, de dimensions sans que soit altéré le but de l'invention , le tout étant de rester dans le cadre de l'idée nouvelle, objet de ce présent
15 brevet.

R E V E N D I C A T I O N S

- I°- L'Invention concerne un générateur d'air chaud ,capable
d'allumer toutes matières combustibles et notamment pour
allumer les feux de cheminées ou de barbecues, par exemple.
- 5 Caractérisé par le fait qu'il se compose d'un tube terminé par
une buse réglable contenant les résistances électriques chauffantes, d'un carter contenant un moteur électrique actionnant
une hélice envoyant l'air froid au travers de résistances chauffantes à hautes températures et d'un tube se plaçant sous le
10 foyer à allumer. Un pied télescopique permet d'en régler la
hauteur et l'orientation.
- 2°- Allume-feu, selon la revendication - I - caractérisé en ce que
le ventilateur a pour but de pousser l'air provenant du dehors
au travers de résistances chauffantes (5).
- 15 3°- Allume-feu, selon la revendication - I - , caractérisé en ce
que l'intérieur du générateur est muni d'un cône de concentration envoyant sous pression l'air froid au travers d'un
tube garni de résistances chauffantes (5) placé sous le foyer
- 20 4°- Allume-feu, selon la revendication -3- , caractérisé en ce que
le tube (I) amovible se fixe au boîtier du générateur soit
par vissage, emboîtement ou à bafonnette.
- 5°- Allume-feu, selon la revendication - I - , caractérisé en ce
que le moteur électrique amovible (3), peut être placé en
dehors du carter sur une sellette (9), en engageant l'arbre
25 de transmission du moteur dans un manchon (I3) bloqué par
un bouton molleté (I4).
- 6°- Allume-feu, selon la revendication - I - caractérisé en ce
que le carter du générateur peut être à double cloison
isothermique (II'), et pour éviter l'encombrement, l'arrière
30 (I5), s'emboîte sur le carter (2).
- 7°- Allume-feu, selon la revendication - I - Caractérisé en
ce que le pied télescopique (8) sera fixé sous le carter
et articulé de façon à pivoter sous le tube (I) pour le rangement.
- 35 8°- ALLUME-feu, selon la revendication -I- caractérisé en ce que
les buses (6), amovibles, se vissent à l'extrémité du tube (I)
elles doivent supporter de hautes températures.
- 9°- Allume-feu, selon la revendication 15- caractérisé en ce que
la sellette se replie contre le carter.
- 40

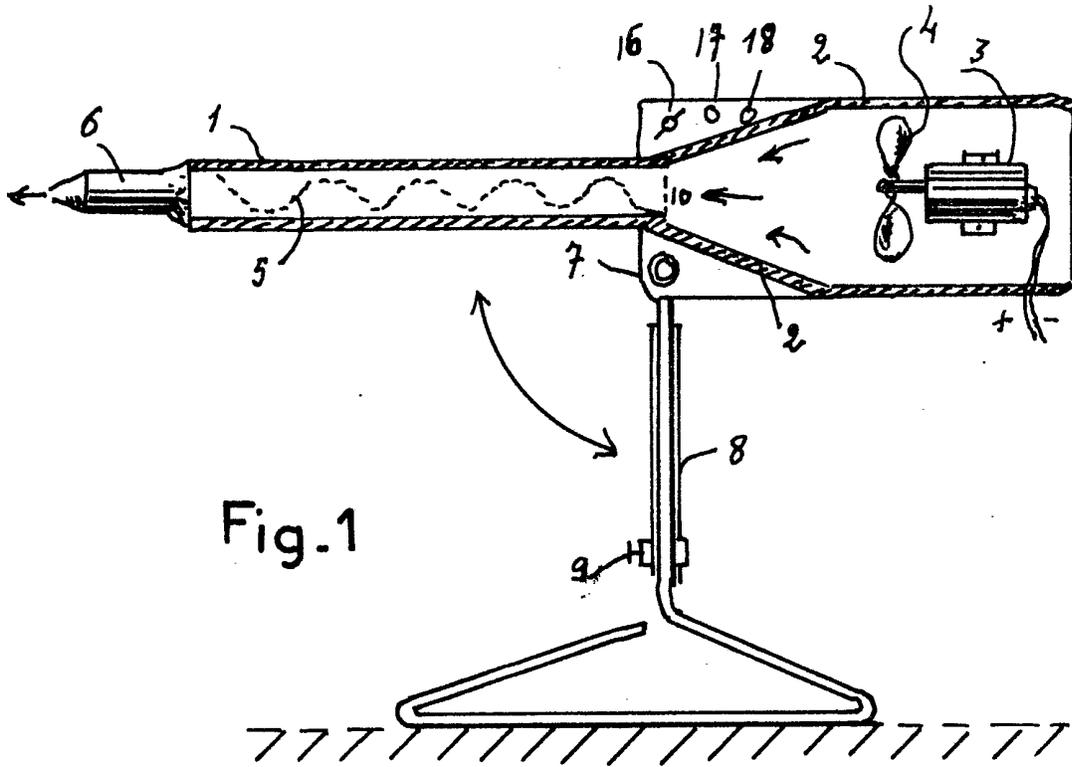


Fig. 1

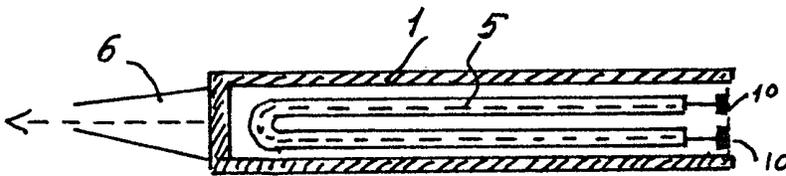
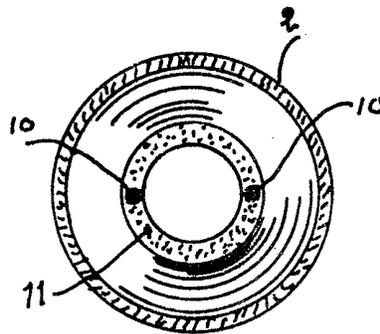


Fig. 2

Fig. 3



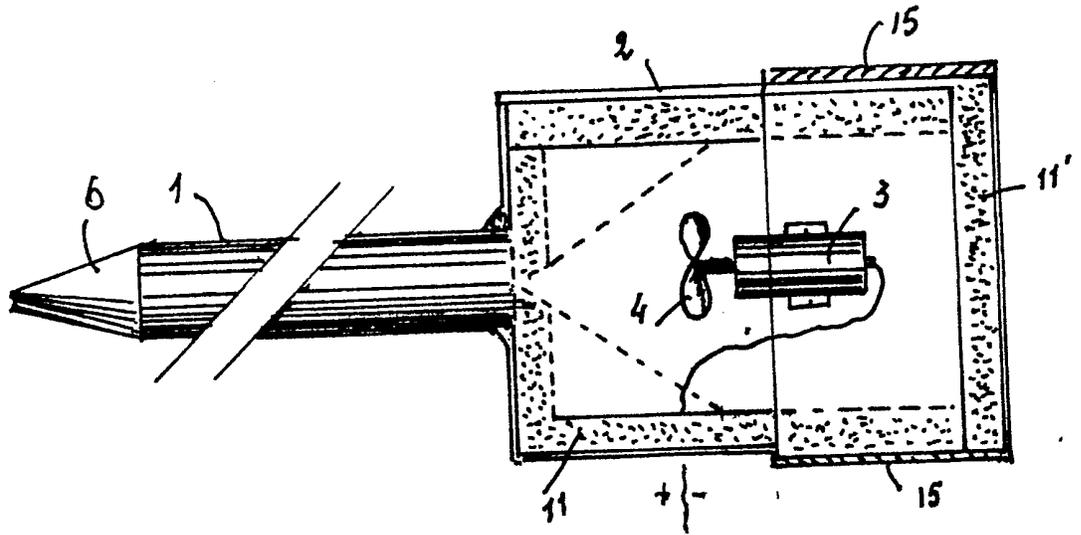


Fig. 4

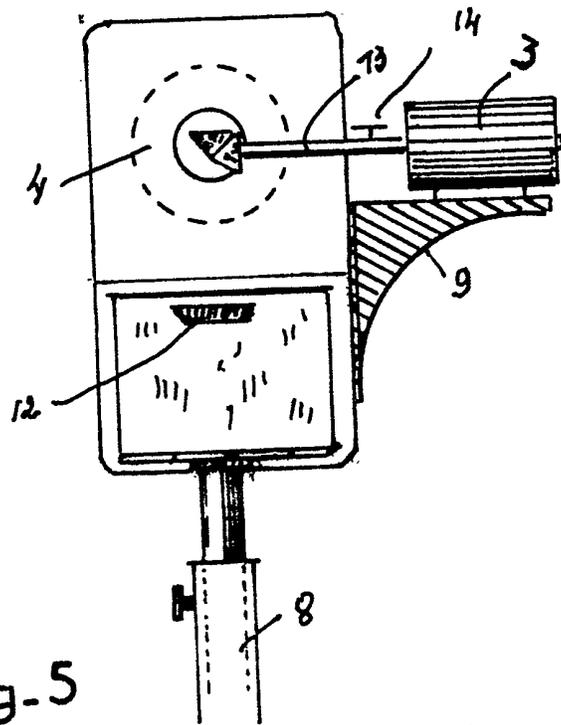


Fig-5